

LETTRE AUX PARLEMENTAIRES ASSEMBLEE NATIONALE

MÉDECINS SANS NICOTINE
Association Loi 1901
26 Cours Gambetta, 69007 Lyon

Tél. : 04 78 61 20 95

www.nicotinepesticide.com



Lyon, le 24 Mai 2010

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Présidents des commissions,

Le 31 Mai, Journée Mondiale Sans Tabac, 178 fumeurs mourront de leur intoxication chronique à la nicotine insecticide à l'identique des autres jours de l'année.

Or, les fumeurs, jeunes ou adultes, ignorent que la nicotine est un insecticide.

Dans une lettre adressée à Madame la Ministre de la santé le 25 septembre 2007 (sans réponse à ce jour !), j'alertais la Ministre sur le scandale de la vente en pharmacie de la nicotine insecticide (patchs, gommes et inhaleurs), sans aucun avertissement sanitaire.

En effet, encourager et valoriser la vente de la nicotine pesticide dans ces « espaces santé » équivaut à une complicité entre l'AFSSAPS et l'industrie du tabac.

Parlementaires, vous êtes soucieux de la santé de millions d'adolescents, merci d'exiger le respect du code de la santé publique en rendant obligatoire l'étiquetage avec mention « la nicotine est un insecticide » sur les produits tabagiques et les toxiques nicotiniques des laboratoires (patchs, gommes, inhaleurs).

En effet, les « images chocs » deviennent très vite invisibles. L'image sanglante d'une jambe cassée sur un ballon n'empêche pas le désir d'un adolescent de ressembler à Zidane.

En souhaitant que le 31 mai devienne une journée pour la transparence sur la réelle toxicité de la nicotine pesticide.

Veillez croire, Mesdames et Messieurs les parlementaires, en l'assurance de ma parfaite considération,

Le Président

Docteur Emmanuel KHALATBARI